

**DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE MEUSSIA**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2026-36

Séance du 22 juin 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le lundi vingt-deux juin à 19 h 00, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 16 juin 2026 qui a été adressée par mail le 16 juin 2026.

Présents : Thierry JANIER-DUBRY-Sylvie LEFEBVRE-Bertrand MONOT-Isabelle TISSOT-Marie MORILLERE-Sandrine GAILLARD- Yann ROTA- Maxime BALLAUD (8)

Excusés : Maryne SPANI donne pouvoir à Marie MORILLERE, Léo CHANFREMOY donne pouvoir à Maxime BALLAUD, Catherine LESIEUX donne pouvoir à Isabelle TISSOT (3)

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation : 16/06/2026

Nombre de membres présents : 8

Date de l'affichage :

Nombre de membres votants : 8 + 3 pouvoirs = 11

Secrétaire de séance : Bertrand MONOT

Objet : Taxe d'aménagement 2027

Mme le Maire rappelle que la taxe d'aménagement s'applique sur la commune de Meussia et que son taux est actuellement de 3 %.

Elle s'applique sur les projets de constructions (Permis de construire et déclarations préalables).

Le Conseil municipal après délibération, et à l'unanimité,

- **Décide** de garder le taux existant à 3% pour l'année 2027
- **Ne souhaite pas** que cette taxe revienne à l'EPCI et souhaite donc la garder au profit de la commune

Ainsi délibéré le 22 juin 2026, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2026-36 (11 Voix Pour)

Le secrétaire de séance,
Bertrand MONOT



Le Maire,
Isabelle TISSOT

